

"Attentats" : Le principe irresponsabilité

Author : Patrick Ghrenassia

Categories : [Politique](#)

Date : 27 décembre 2014

On a vu récemment ressurgir ce « principe irresponsabilité » à l'occasion des attentats de la veille de Noël dans plusieurs villes françaises : présentés d'abord comme des attentats islamistes commis au cri d' « Allah Akbar », ces actes ont été vite attribués à des « personnes déséquilibrées », à la folie, à l'alcool (Dijon et Nantes), voire à une crise cardiaque (Glasgow). Bref, la faute à « pas de chance », et à de regrettables « coïncidences ». Le tour de passe-passe n'a trompé que ceux qui le voulaient bien.

De fait, quelqu'un de « normal » ne fonce pas délibérément dans la foule pour tuer des innocents. Quelqu'un de « normal » ne torture pas des enfants, ne viole pas des femmes, ne décapite pas des otages. Quelqu'un de « normal » respecte les lois et les humains. Donc tout acte criminel ou délinquant ne peut qu'être le fait d'un « déséquilibré ». Or un déséquilibré est irresponsable de ses actes et ne peut être tenu pour coupable. Donc un criminel est un déséquilibré donc un innocent. Et personne n'est coupable ; ou, peut-être, vaguement, « la société ». CQFD

Le procédé consiste à séparer l'acte de la personne, et à en attribuer la cause à des agents objectifs : folie, drogue, alcool, accident, manipulation, éducation, entourage, etc., bref, tout ce qui permet de déposséder le sujet de toute responsabilité, et de changer le crime en accident, ou drame, ou attaque malheureuse, ou moment d'égarement, le vocabulaire s'égayant à la recherche de mots neutres.

On obtient ainsi deux figures : soit l'acte criminel devient un accident dû au hasard, comme la chute d'un arbre ou une inondation ; soit l'acte reste condamnable, mais l'acteur en devient comme le spectateur désolé, « malgré lui de son plein gré », assistant impuissant au dérapage de son corps. A la limite, le criminel est présenté comme la première victime de son crime, et suscite parfois plus de compassion que les véritables victimes.

Ce « principe irresponsabilité » est à géométrie variable selon l'intérêt politique du moment. Un néonazi commet un crime raciste, aucune excuse ne lui sera trouvée, et, au contraire, ses motifs seront une circonstance aggravante. Le même crime est commis par un islamiste ? On lui cherchera une enfance maltraitée, une colère contre l'injustice faite à Gaza, des antécédents psychiatriques, un endoctrinement dont il est victime, un passé de petit délinquant pitoyable, le ressentiment envers une société raciste, etc.

Deux poids, deux mesures, deux interprétations opposées des mêmes faits. Et une incohérence :

si est vraie la thèse déterministe qui veut que l'homme en général, et le criminel en particulier, soit le jouet de causes objectives et donc irresponsable de ses actes, elle devrait l'être pour tous les criminels et pour tous les actes.

« Qui devient enragé par la morsure d'un chien, doit être excusé à la vérité... », dit Spinoza (A Oldenburg, le 7 février 1676) Mais il ajoute : « et cependant on a le droit de l'étrangler ». On objectera que cette exécution sans procès n'est pas justice, mais simple protection cynique de la société. Sans aucun doute ! Mais il faut choisir entre, d'une part, un déterminisme qui déresponsabilise et reconduit à un « état de nature » sauvage où chacun « se fait justice », et, d'autre part, une justice qui regarde le criminel, et l'homme en général, en sujets responsables de leurs actes devant la loi. Il faut choisir entre voir tous les méchants, le terroriste comme Hitler, comme de pauvres fous méritant notre pitié, ou comme des responsables de leurs choix et coupables de leurs actes.

Sans responsabilité, il n'est plus de justice. Et « si la justice disparaît, c'est chose sans valeur que le fait que des hommes vivent sur la terre » (Kant, *Métaphysique des mœurs*, « Doctrine du droit », II, section 1) Car ce ne serait plus des hommes, mais des bêtes ou des machines.

Hans Jonas a écrit *Le principe responsabilité* (1979), un beau livre pour dire que l'humanité est responsable du sort de la nature qu'elle habite. Voilà bien une noble extension de la responsabilité humaine. Mais qui contraste d'autant plus avec cette triste restriction que j'appelle le « principe irresponsabilité », cette démission morale qui traite les hommes en fous et en déséquilibrés, à l'égal des chiens enragés et des serpents venimeux, et qui, pour d'obscurs motifs où se mêlent lâcheté et calcul, conduit au mépris des victimes et de la justice. Et au mépris, finalement, du criminel lui-même.

Dernière ironie de l'histoire : au nom du « principe responsabilité », l'écologie criminalise le citoyen qui ne trie pas ses déchets ; dans le même temps, le « principe irresponsabilité » innocente le terroriste de masse. Etrange chiasme éthique d'une société schizophrène !